

Big Data Mon Amour

Nous sommes en 2020, troisième année du premier mandat présidentiel d'Emmanuel Macron.

Les terribles acquis sociaux du Conseil National de la Résistance sont enfin un mauvais souvenir et l'état d'esprit néfaste de mai '68 est révolu.

La France a repris goût au travail.

Grâce à la nouvelle Loi de Sécurité Intérieure, le croisement des fichiers du Big Data est enfin autorisé et courant, et permet pour notre sécurité et notre bien-être (ainsi que pour faciliter notre quotidien) la consultation de toutes nos informations personnelles en temps réel.

Une illustration...

Standardiste : Speed-Pizza, bonjour.

Client : Bonjour, je souhaite passer une commande s'il vous plaît.

Standardiste : Oui, puis-je avoir votre NIN, s'il vous plaît Monsieur ?

Client : Mon Numéro d'Identification National ? Oui, un instant, voilà. C'est le 6702049948-45-54510.

Standardiste : Je me présente je suis Noa Legarrec-Garcia. Merci M Jacques Cassagnol. Donc, nous allons actualiser votre fiche : votre adresse est bien le 365 quai de Regourd à Cahors; votre numéro de téléphone le 05 65 34 47 16, votre numéro de téléphone professionnel à la Coopérative La Capel est le 05 65 20 55 00 et votre numéro de téléphone mobile le 06 06 05 05 05. C'est bien ça, Monsieur Cassagnol?

Client : [surpris] Oui !

Standardiste : Je vois que vous appelez d'un autre numéro qui correspond au domicile de Mlle Isabelle Denoix qui est votre assistante technique. Sachant qu'il est 23h30 et que vous êtes en RTT, nous ne pourrions vous livrer au domicile de Mlle Denoix que si vous nous envoyez un XMS à partir de votre portable en précisant le code suivant : AZ25/JkPp+88.

Client : Bon, Je le fais, mais d'où sortez-vous toutes ces informations ?

Standardiste : Nous sommes connectés au système de fichiers croisés. Monsieur Cassagnol.

Client : [Soupir] Ah bon ! Je voudrais deux de vos pizzas spéciales mexicaines.

Standardiste : Je ne pense pas que ce soit une bonne idée, Monsieur Cassagnol.

Client : Comment ça ?

Standardiste ; Votre contrat d'assurance maladie vous interdit un choix aussi risqué pour votre santé car, selon votre dossier médical, vous souffrez d'hypertension et d'un niveau de cholestérol supérieur aux valeurs admissibles. D'autre part. Mlle Denoix ayant été soignée il y a 3 mois pour hémorroïdes le piment est fortement déconseillé. Si la commande est maintenue les mutuelles qui vous assurent risquent d'appliquer une surprime.

Client : Aïe ! Qu'est-ce que vous me proposez alors ?

Standardiste : Vous pouvez essayer notre pizza allégée au yaourt de soja, je suis sûre que vous l'adorerez.

Client : Qu'est-ce qui vous fait penser que je vais aimer cette pizza ?

Standardiste : Vous avez consulté les « recettes gourmandes au soja » à la bibliothèque de votre comité d'entreprise la semaine dernière, Monsieur Cassagnol, et Mlle Denoix a fait, avant hier, une recherche sur le Net, en utilisant le moteur « boogle.con » avec comme mots-clés « soja » et « alimentation ». D'où ma suggestion.

Client : Bon, d'accord. Alors donnez-m'en deux, format familial.

Standardiste : Vu que vous êtes actuellement traité par Dipronex, que Mlle Denoix prend depuis deux mois du Ziprovac au rythme de 3 comprimés par jour et que la pizza contient, dans le respect de la législation, 150 mg de Phénylseptine par 100g de pâte, il y a un risque mineur de nausées si vous consommez le modèle familial en moins de 10 minutes. La législation nous interdit donc de vous livrer. En revanche, j'ai le feu vert pour vous livrer immédiatement le modèle mini.

Client : Bon, bon, ok, allons-y pour le modèle mini. Je vous donne mon numéro de carte de crédit.

Standardiste : Je suis désolée Monsieur, mais je crains que vous ne soyez obligé de payer en liquide. Votre solde de carte de crédit VISA dépasse le plafond autorisé et vous avez laissé votre carte American Express sur votre lieu de travail. C'est ce qu'indique le CreditCard Satellis Tracer.

Client : J'irai chercher du liquide au distributeur avant que le livreur n'arrive.

Standardiste : Hélas, ça ne marchera pas non plus Monsieur Cassagnol, car vous avez dépassé votre plafond de retrait hebdomadaire.

Client : Mais, ce n'est pas vos oignons ! Contentez-vous de m'envoyer les pizzas. J'aurai le liquide. Combien de temps ça va prendre ?

Standardiste : Compte tenu des délais liés aux contrôles de qualité elles seront chez vous dans environ 45 minutes. Si vous êtes pressé vous pouvez gagner 10 minutes en venant les chercher, mais transporter de pizzas en scooter non-équipé est pour le moins difficile.

Client : Comment diable pouvez-vous savoir que j'ai un scooter ?

Standardiste : Votre Peugeot 308 est en réparation au Garage de l'Avenir. En revanche votre scooter est en bon état puisqu'il a passé le contrôle technique hier et il est actuellement stationné devant le domicile de Mlle Denoix. Par ailleurs, j'attire votre attention sur les risques liés à votre taux d'alcoolémie. Vous avez réglé quatre cocktails Afroblack au Tropical Bar il y a 45 minutes. En tenant compte de la composition de ce cocktail et de vos caractéristiques morphologiques, ni vous ni Mlle Denoix n'êtes en état de conduire. Vous risquez donc un retrait de permis immédiat.

Client : @#/*\$@& ? !

Standardiste : Je vous conseille de rester poli Monsieur Cassagnol. Je vous informe que notre standard est doté d'un système anti-insulte en ligne qui se déclenchera à la deuxième série d'insultes. Je vous informe en outre que le dépôt de plainte est immédiat et automatisé. Or, je vous rappelle que vous avez déjà été condamné en juillet 2014 pour outrage à agent.

Client : [sans voix]

Standardiste : Autre chose Monsieur Cassagnol ?

Client : Non, rien. Ah si - n'oubliez pas le Coca gratuit avec le pizzas, conformément à votre pub...

Standardiste : Je suis désolée, Monsieur Cassagnol, mais notre démarche qualité nous interdit de proposer des sodas gratuits aux personnes en surpoids. Cependant à titre de dédommagement je peux vous consentir 15% de remise sur une adhésion flash au contrat Jurishelp, le contrat de protection et d'assistance juridique de Speed Assurance. Ce contrat couvre en particulier les frais annexes au divorce. Vu que vous êtes marié à Mme Claire Cassagnol, née Girard, depuis le 15/02/2008 et vu votre présence tardive chez Mlle Denoix ainsi que l'achat il y a une heure à la pharmacie du boulevard Gambetta d'une boîte de 15 préservatifs et d'un flacon de lubrifiant à usage intime il pourrait vous être utile. A titre promotionnel, je vais aussi faire joindre aux pizzas un bon de 5 euros de réduction pour vos prochains achats de préservatifs valable chez Speed-ParaPharma. Toutefois, veuillez éviter les pratiques susceptibles d'irriter les hémorroïdes de Mlle Denoix pour lesquelles Speed-ParaPharma se dégage de toute responsabilité.
Bonsoir Monsieur Cassagnol et merci d'avoir fait appel à Speed Pizza.